

Publié le 20 février 2020

Le bon classement énergétique des logements gérés par les Sem immobilières

Le département immobilier de la FedEpl publie une étude sur le classement énergétique des Sem immobilières. L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux du classement énergétique des logements gérés par les Sem immobilières adhérentes et d'en sortir des grandes tendances.



Le classement énergétique d'un logement peut être une garantie de sa bonne qualité, dans la mesure où il donne une indication sur sa performance énergétique. Selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, « le classement énergétique s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre ».

Les données présentées résultent des déclarations faites par les Sem immobilières sur la plateforme harmonia (2018). La compilation des informations renseignées et le traitement statistique de ces informations permettent de faire un état des lieux du classement énergétique des logements gérés. De manière générale, il ressort que :

- 15,87 % (soit 48 464 logts) des logements se situent dans la catégorie A
- 10,55 % (soit 32 205 logts) des logements se situent dans la catégorie B
- 29,30 % (soit 89 462 logts) des logements se situent dans la catégorie C
- 28,81 % (soit 87 969 logts) des logements se situent dans la catégorie D
- 9,89 % (soit 30 189 logts) des logements se situent dans la catégorie E
- 2,13 % (soit 6 506 logts) des logements se situent dans la catégorie F
- 3,45 % (soit 10 540 logts) des logements se situent dans la catégorie G

L'étude est consultable dans son intégralité en pièce jointe.

À télécharger

- [Etude sur le classement énergétique des logements gérés par les SEM immobilières](#)